

dances qui existent chez nous,—je compte encore l'Ouest dans le Canada,—certaines tendances à l'extravagance dans les dépenses, source inévitable d'embarras subséquents. Il y a lieu d'espérer quelque chose d'une pareille initiative et je promets certainement à l'administration tout mon concours et celui des honorables membres qui siègent de ce côté-ci de cette Chambre, pour l'aider à atteindre ce résultat.

Quant au sujet suivant, le droit de modifier nous-mêmes notre constitution, au lieu de nous en tenir à la méthode actuelle, je ne me sens pas disposé à prendre les armes pour combattre cette idée; mais je dois dire qu'elle ne m'enthousiasme certes pas. Entre les deux méthodes, je ne vois pas grande différence. Aujourd'hui, et depuis des années et des années, nous obtenons les amendements que nous désirons apporter à notre constitution. Mais s'il est plus conforme au temps présent de la modifier nous-mêmes que de procéder selon l'ancienne méthode, eh bien, soit. Il en est qui s'y opposent. J'ai le plus grand respect pour leur opinion. Mais je ne vois pas que l'honorable sénateur de Lethbridge (l'hon. M. Buchanan) ait trouvé le sujet assez important pour s'y arrêter. Il me semble que c'est, en matière de constitution, faire grand état de vétilles.

Nous accueillerons les mesures du Gouvernement dans le même esprit que les honorables membres de la droite,—je leur en rends sincèrement le témoignage,—que les honorables membres de la droite accueillirent les nôtres dans le passé. De part et d'autre en cette Chambre, l'on s'est efforcé de reviser avec soin et de perfectionner la législation uniquement du point de vue du bien général. Dans ce travail nous avons eu le concours actif et la coopération de l'honorable leader actuel du Sénat et de ses amis. Nous leur devons le réciproque dans la pleine mesure. Nous leur devons d'ignorer absolument l'esprit de parti et de traiter la législation au mérite. Nous leur devons de faire en sorte que les comités de cette Chambre entendent les raisons et les vœux de ceux que les mesures législatives peuvent atteindre afin de leur rendre les lois plus acceptables. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire dans le passé et ce que nous ferons à l'avenir. A la vérité, il se peut que nous ayons plus d'occasions de reviser et d'améliorer que durant les cinq années antérieures.

Le très honorable M. GRAHAM: Cela n'est pas probable.

Le très honorable M. MEIGHEN: Quoi qu'il en soit, majorité ou minorité, nous nous appliquerons à nous conduire de façon à faire honneur à cette Chambre et au Parlement.

Le très honorable M. GRAHAM: Très bien.

Le très honorable M. MEIGHEN: Nous désirons écarter le plus possible l'esprit de parti de nos délibérations et je suis certain d'exprimer là les sentiments des honorables sénateurs qui m'entourent. Que nos honorables amis de la droite s'exécutent, et ils nous jugeront à l'œuvre.

L'honorable M. DANDURAND: Je m'étais proposé de prendre la parole immédiatement après mon très honorable ami, mais je me rends à une suggestion qui m'a été faite et je propose le renvoi de la suite du débat à demain après-midi.

Sur proposition de l'honorable M. Dandurand la suite du débat est renvoyée à demain.

Le Sénat ajourne à trois heures demain après-midi.

## SÉNAT

Mercredi, 12 février 1936.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

### DISCOURS DU TRÔNE

#### ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat reprend l'examen, interrompu hier, du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session et de la motion de l'honorable M. Buchanan proposant l'adoption de l'Adresse en réponse.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Dans le discours du trône Son Excellence le Gouverneur général nous dit combien il a été sensible au grand honneur que lui a fait le roi en le choisissant pour présider aux destinées du Canada durant un certain temps. Artisans de notre propre fortune—fils de nos œuvres,—nous Canadiens, sans aucune lignée aristocratique, nous sommes heureux de penser que par son éducation et son travail notre nouveau vice-roi a creusé son propre sillon et illustré son nom dans le domaine littéraire. C'est le fils de ses œuvres, l'homme d'étude que nous aimons à saluer.

Le très honorable leader de la gauche (le très hon. M. Meighen) approuve le choix par le Gouvernement de Son Honneur pour présider à nos délibérations; je lui en sais bon gré. Son Honneur fait partie de cette Chambre depuis plusieurs années et les qualités que lui reconnaît mon très honorable ami, il n'a cessé de les manifester. Nous avons la certitude que dans la direction des délibérations de cette Chambre il sera parfaitement juste